



ETOILE SPORTIVE DE DAMMARIE BASKET

ESDB
Mairie, Espace Albert Schweitzer
Place du 8 Mai 1945
77190 Dammarie-les-Lys

Dammarie-les-Lys, le 20 juin 2025

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Chers Membres,

Le Comité Directeur vous invite à prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association,

LUNDI 30 JUIN 2025 à 18h30 aux Mille Clubs, Impasse des Pincevents, La Rochette.

Accueil des participants et **émargement à partir de 18h00.**

Ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance dès l'atteinte du quorum
- 2) Rapport d'activités du Président et quitus
- 3) Rapport financier 2024/2025 et adoption
- 4) Report à nouveau de l'excédent ou du déficit et adoption
- 5) Budget prévisionnel 2025/2026 et adoption
- 6) Proposition d'une motion : "L'Assemblée Générale autorise le Comité Directeur à entreprendre toute démarche en vue d'une fusion avec une autre association, d'une fusion-absorption d'une autre association ou d'une participation à une Communauté Territoriale de Clubs (CTC) selon les règles de la Fédération Française de Basket-Ball."
- 7) Proposition d'une motion : "L'Assemblée Générale autorise le Comité Directeur à modifier le nom de l'association en fonction de mesures prises en suite de l'adoption de la motion précédente ou de l'extension de ses activités sur et avec d'autres communes que celle de son siège social."
- 8) Présentation des projets et questions diverses, dans la limite du temps disponible

Fin impérative de la réunion à 21h00, qui sera suivie d'un verre de l'amitié.

Rappel des statuts actuels concernant la participation :

Le quorum permettant à l'Assemblée Générale de siéger valablement doit être d'au moins un cinquième des membres autorisés à délibérer. Le vote par procuration en cas d'absence à l'assemblée n'est pas autorisé.

Seuls peuvent prendre part aux délibérations les membres ayant adhéré depuis plus de quatre mois au 30 juin 2025, à jour de leur cotisation et âgés de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée. Les membres de moins de 16 ans, mais remplissant les autres conditions, sont représentés par un de leurs parents ou leur tuteur légal.

La mandature de quatre saisons sportives du Comité Directeur étant en cours jusqu'à l'Assemblée Générale 2028 et tous les sièges étant pourvus, aucune élection partielle n'est nécessaire.

Cette association appartient à ses membres et votre présence à l'Assemblée Générale est indispensable pour qu'elle puisse se tenir. Aidez-nous à la réussir en étant des nôtres **lundi 30 juin.**